



Communiqué de presse de l'intersyndicale du 2 avril 2020

Gestion gouvernementale de la pandémie Covid 19:

Nos vies valent mieux que leurs profits!

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement démontre son **incompétence et profite de l'État d'urgence sanitaire pour attaquer les droits des travailleurs.euses**. Pas de masque, pas de gant, pas de gel hydroalcoolique, pas de test, pas assez de place dans les hôpitaux... Mais suppression de fait des 35h, augmentation jusqu'à 60h de la durée du travail, réduction à 9h des temps de repos, fin des dimanches non travaillés... L'exécutif fait clairement le choix de protéger le patronat et les actionnaires des grandes entreprises plutôt que la population.

Nous le répétons : **« seules certaines productions et services vitaux doivent fonctionner pour permettre à la population l'accès aux besoins fondamentaux »**.

Dans cette crise, ce sont toujours les salarié.es qui sont en première ligne et le plus souvent mis dans l'obligation de négliger leur propre santé. **Le silence de la Préfecture de l'Isère à notre demande de conférence afin d'obtenir des réponses à nos revendications immédiates est une insulte à leur engagement.**

Même en temps de crise, le rapport de force est nécessaire, en particulier pour mettre en place des mesures propres à assurer la sécurité et la santé de tou.te.s les salarié.es non confiné.es. Nous constatons que dans de trop nombreuses entreprises, c'est, par le droit de retrait ou par la grève, que les employeur.es ont été obligé.es d'apporter les réponses sanitaires essentielles.

Nous affirmons notre plein soutien à ceux et celles qui utilisent leur droit de retrait ou de grève. Nous exigeons :

- **La fermeture immédiate de l'ensemble des entreprises, services et collectivités considérés comme non indispensables à la vie de tou.te.s**, et réquisition par l'Etat de leurs stocks de matériel de protection ;
- **maintien intégral de la rémunération pour les salarié.es confiné.es, pour les intérimaires, et pour les travailleurs.euses non salarié.es** : auto-entrepreneurs.euses, artisan.es, etc.
- **réquisition de l'ensemble des établissements et structures de santé privées** dans le respect du Code du travail et des conventions collectives.
- **réquisition ou nationalisation de tous les laboratoires pharmaceutiques** pour faire face à la pénurie de médicaments, anesthésiques...
- **renfort en moyens matériels et embauches pérennes et immédiates** en urgence là où les sous-effectifs et le manque de matériels est criant (secteur hospitalier, EHPAD, EMSS) et cela avec un salaire digne, notamment pour les étudiant.es réquisitionné.es.

- **interdiction totale de licencier** durant toute la durée de la lutte contre l'extension de l'épidémie de coronavirus et la prise en charge à **100% pour les salarié·es en situation de chômage partiel** ;
- la **suspension du versement par les entreprises de dividendes**, rachats d'actions et bonus aux PDG, a fortiori quand elles ont bénéficié d'aide publique.
- tous les **moyens sanitaires pour protéger les personnels des secteurs stratégiques**, à commencer par tous les agent.es hospitaliers.ières ;
- **prise en charge des plus fragiles** (chômeur.euses, précaires, demandeurs.euses d'asile, sans-papiers, victimes de violence...) avec maintien des aides sociales ; moratoire sur les loyers et le paiement des moyens vitaux (eau, gaz, électricité) des populations précaires, **réquisition des logements vides** pour les sans-logis .
- **reconnaissance en maladie professionnelle du COVID-19** pour les salarié.es contractant cette maladie sur leur lieu de travail ;
- mise en place de **CSSCT-CSE permanents dans les entreprises stratégiques** afin de trouver des réponses aux problèmes qui se posent chaque jour dans le respect de tous les droits des salarié.es ;
- **autorisation de circulation pour les délégué.es syndicaux.ales**, afin qu'ils puissent exercer leur mission de défense, de soutien et de conseil aux salarié.es ;
- La **levée progressive du confinement** par la **mise en place de tests massifs** pour le dépistage du Covid-19

Nous exigeons l'abrogation des ordonnances du 25 mars 2020 qui remettent en cause le code du travail et les libertés fondamentales :

- Le retrait de toutes les dérogations du Code du Travail prévues dans la loi Etat d'Urgence Sanitaire en matière de durée du travail, de repos hebdomadaires ou dominicaux, de prises de congés ou de RTT imposées, de CET...
- La mise à disposition des équipements de protection individuelle nécessaires pour tou·te·s les salarié·es devant travailler dans les secteurs vitaux et la mise en place du dépistage systématique.
- Le respect du droit de retrait ou du droit de grève sans aucune sanction ou répression à l'égard des salarié·e·s qui l'auront utilisé
- L'arrêt de la casse du code du travail, des services publics et le retrait des "réformes" des retraites, de l'assurance chômage.

Dans cette période difficile, nos organisations syndicales ne s'inscrivent dans aucun pacte avec le gouvernement qui devra rendre des comptes. Elles restent aux côtés des salarié·es et de toutes les structures syndicales qui interviennent dans des conditions très difficiles pour faire respecter le droit du travail, pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses, pour défendre les revendications vitales de l'ensemble de la population.

<p>Le système capitaliste n'est capable que du pire pour les salarié.es, leurs familles, et au-delà pour tous ceux qui vivent de leur travail. C'est dès aujourd'hui qu'il nous faut préparer l'avenir.</p>
--